



Règlement L'Agglomérée 2025

CYCLO

Article 1 : Présentation des épreuves

Article 1-1 : Présentation

Les épreuves respectent le cahier des charges de la FFC.

Ce sont des épreuves qui empruntent des routes ouvertes à la circulation imposant le respect du code de la route.

Les parcours comportant des difficultés, les participants devront être en bonne condition physique et pratiquer régulièrement le vélo.

Ces épreuves sont organisées par :

- Tulle Cyclisme Compétition
- Cercle Laïque Tulliste Vélo
- Club Rando Cyclo Chamboulive

Article 1-2 : La Cyclo Sportive de 80 ou 110km Tulle - Tulle

Cette course chronométrée de 80 ou 110km environ, en fonction de votre forme du moment est une boucle entre Tulle et Tulle.

La course est ouverte aux plus de 18 ans le jour de l'épreuve, licenciés ou non.

Vous devez remplir le Module de Santé que vous trouverez en copiant le lien suivant dans votre navigateur

https://ffc.fr/app/uploads/sites/2/2023/11/Questionnaire-Sante-Licence_20230830-1.pdf

Et le télécharger lors de votre inscription

Une licence UFOLEP, FFCyclisme ou FFtri en cours de validité, comportant la mention « compétition » peut remplacer ce Module de Santé.

Les vélos à la norme assistance électrique sont interdits au départ.

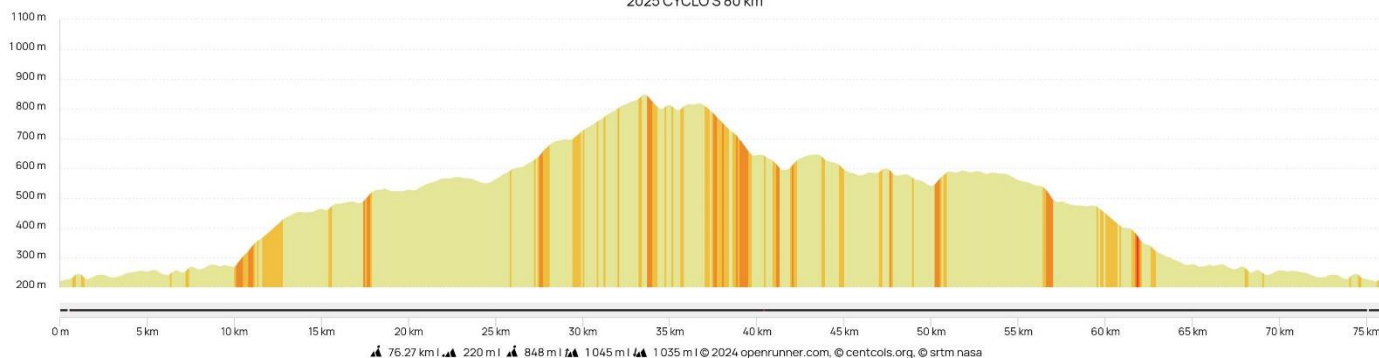
Les trois premiers temps scratch hommes et femmes seront récompensés.

Le départ sera donné à Tulle salle de l'Auzelou Bd Faro le dimanche 6 avril 2025 à 9h30.

Profil altimétrique source OPEN RUNNER



2025 CYCLO S 80 km



Article 1-3 : La Cyclo Tourisme de 80 ou 110km Tulle - Tulle

Ce parcours non chronométré de 80 ou 110km environ, en fonction de votre forme du moment est une boucle entre Tulle et Tulle.

Cette épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non.

Les mineurs devront être accompagnés par un adulte et une autorisation parentale devra être remplie par un représentant légal lors de l'inscription.

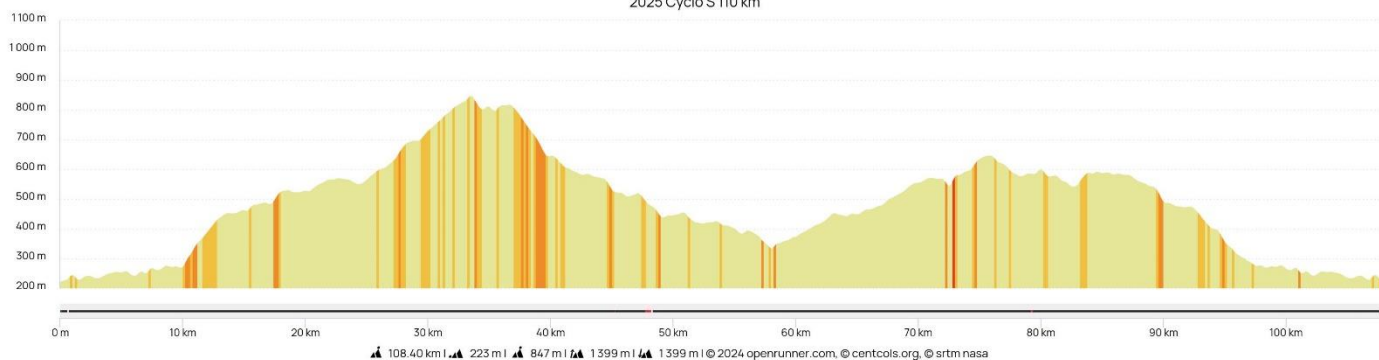
Le certificat médical n'est pas obligatoire, mais il est néanmoins conseillé d'avoir un suivi médical.

Les vélos classiques ainsi que ceux à la norme assistance électrique sont acceptés au départ.

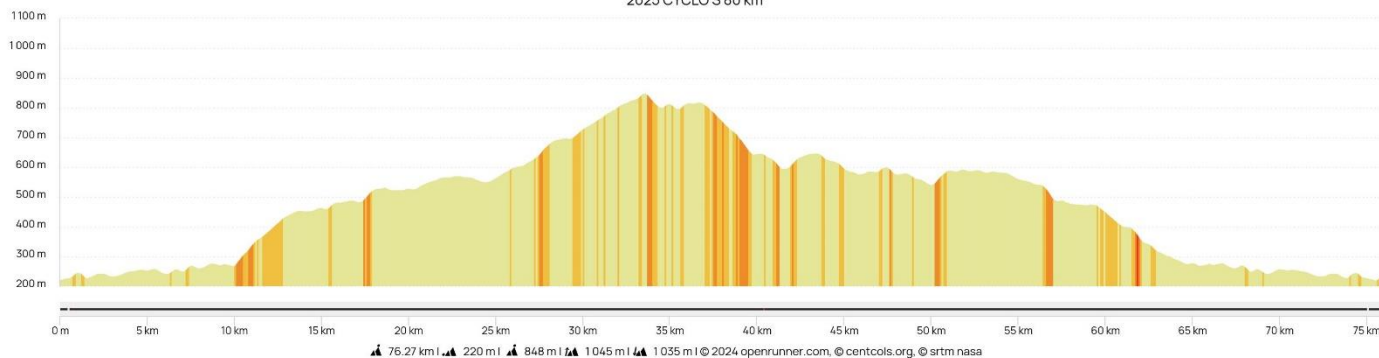
Le départ sera donné à Tulle salle de l'Auzelou Bd Faro le dimanche 6 avril 2025 à 9h30.

Profil altimétrique source OPEN RUNNER

2025 Cyclo S 110 km



2025 CYCLO S 80 km



Article 1-4 : La Cyclo Tourisme de 50km Tulle - Tulle

Ce parcours non chronométré de 50km environ, est une boucle entre Tulle et Tulle.

Cette épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non.

Les mineurs devront être accompagnés par un adulte et une autorisation parentale devra être remplie par un représentant légal lors de l'inscription.

Le certificat médical n'est pas obligatoire, mais il est néanmoins conseillé d'avoir un suivi médical.

Les vélos classiques ainsi que ceux à la norme assistance électrique sont acceptés au départ.

Le départ sera donné à Tulle salle de l'Auzelou Bd Faro le dimanche 6 avril 2025 à 9h30.

Profil altimétrique source OPEN RUNNER



Article 2 : Inscriptions – Retrait des plaques de cadre et des dossards - Tarifs

Article 2-1 : Inscriptions

Soucieux de notre environnement, les inscriptions se font uniquement via internet sur le site : lagglomeree.agglo-tulle.fr (un mail de confirmation de votre inscription sera envoyé) :

- Avant le samedi 05 avril 2025 à 20h
- **Attention : pas d'inscription sur place le dimanche matin**

Article 2-2 : Retrait des plaques de cadre et des dossards

Les plaques de cadre et les dossards pourront être retirés :

- Le samedi 5 avril de 14h à 17h à la salle de l'Auzelou, Bd Faro à Tulle
- Le dimanche 6 avril sur le site de départ à partir de 7h30

Chaque participant devra fixer sa plaque de cadre sur le cintre de son guidon et son dossard dans son dos afin d'être visible.

Cela permettra de faciliter l'identification et notamment pour les photos.

Les épingles pour les dossards ne seront pas fournies par l'organisation, par contre les serflex pour les plaques de cadres seront fournis.

Article 2-3 : Tarifs

- 15€ pour les distances 80 et 110km si inscription avant le dimanche 30 mars 2025 minuit
- 18€ si inscription entre le dimanche 30 mars 2025 minuit et le samedi 5 avril 2025 20h
- 10€ pour la distance 50km si inscription avant le dimanche 30 mars minuit
- 13€ si inscription entre le dimanche 30 mars minuit et le samedi 5 avril 20h
- Gratuit pour les moins de 15 ans

Les frais d'inscription de la plate-forme d'inscription s'ajoutent à ces tarifs.

Un mail de confirmation d'inscription avec un QR code vous sera envoyé. Vous devrez soit l'imprimer, soit le télécharger car il vous sera demandé lors du retrait de votre plaque de cadre et de votre dossard.

Article 3 : Ravitaillements – Repas

Article 3-1 : Ravitaillement

L'épreuve de 110km comporte 4 ravitaillements :

- Au km 21 à St Augustin
- Au km 50 Le Lonzac
- Au km 81 à St Augustin
- A l'arrivée à Tulle

L'épreuve de 80km comporte 3 ravitaillements :

- Au km 21 à St Augustin
- Au Km 49 à St Augustin
- A l'arrivée à Tulle

L'épreuve de 50km comporte 2 ravitaillements :

- Au km 21 à St Augustin
- A l'arrivée à Tulle

Soucieux de préserver notre environnement, il n'y aura pas de gobelets aux ravitaillements, en revanche vous pourrez remplir vos bidons ou vos gobelets.

Tout abandon de matériel ou de déchets, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors-course.

Article 3-2 : Repas

Plusieurs food-trucks seront sur le site d'arrivée auprès desquels vous pourrez vous restaurer Afin de pouvoir profiter du site d'arrivée, vous trouverez sur place :

- Un parc à vélo fermé, surveillé
- Un site de nettoyage pour les vélos
- Des sanitaires avec douches

Article 4 : Généralités

Article 4-1 : Repli / Annulation

La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc....), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison) aucun remboursement ne pourra être effectué de la part de l'organisateur.

Cependant nous vous donnons la possibilité, lors de votre inscription de prendre une assurance annulation.

Article 4-2 : Sécurité

- Les participants inscrits à la manifestation sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile prise par l'organisation. Toute personne non inscrite au départ ou abandonnant l'épreuve sans en avertir les organisateurs, ne pourra prétendre aux garanties de l'assurance. Sauf s'ils y ont renoncé, les personnes licenciées sont couvertes par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé, aux autres personnes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
- Le numéro sécurité : **05.55.21.73.61** ne doit être utilisé que lors d'un problème lié à la sécurité ou à un abandon.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire.
- Tout participant se doit de porter assistance à un participant en difficulté.
- Tout participant se doit d'appliquer les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales. (Routes ouvertes à la circulation)
- Tout participant se doit de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- Des signaleurs seront placés sur le long du parcours à des endroits stratégiques.
- L'assistance médicale sera composée de plusieurs unités mobiles de premiers secours et de médecins.
- Le parcours sera ouvert et fermé par des membres de l'organisation.
- En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement et immédiatement prévenir les organisateurs au numéro de sécurité. L'organisation décline toute responsabilité si ce signalement n'a pas été effectué.

Article 4-3 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

Article 4-4 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des informations des partenaires de l'association. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et mail.

Article 4-5 : Parking – Vestiaires et parc à vélos

Afin de garantir un stationnement à l'ensemble des participants, des parkings sont mis en place par type d'épreuves.

Les stationnements pour les participants inscrits aux épreuves cyclo et VTT sont :

- Parking Martial Brigouleix
- Parking de la Cathédrale
- Places de stationnement le long des quais Chamard, République, Baluze, Péri

Un balisage sera mis en place afin de pouvoir rejoindre le site de départ / arrivée en vélo.

Un vestiaire gratuit est organisé sur le site de départ / arrivée afin de pouvoir déposer vos affaires.

Des sanitaires avec douches sont accessibles gratuitement après la course pour les participants sur le site d'arrivée / départ, ainsi qu'un site de lavage de vélo.

Un parc à vélos, fermé et surveillé sera aussi mis en place sur le site d'arrivée